



Gold MasterCard Assistance

ATTESTATION D'ASSISTANCE

Nous soussignés, Mutuaide Assistance, attestons que :

XXXXXXXXXX

titulaire d'une carte **GOLD Mastercard** dont la **validité** expire en : **09/2014**

demeurant : **105 RUE XXXXXXXXX**
56XXX XXXXXX

bénéficie automatiquement d'une assistance aux personnes en **ALGERIE** de par la détention de sa carte Gold Mastercard (contrat n° **AZ05/242**).

Mutuaide Assistance rembourse le montant des frais médicaux engagés à l'étranger avec une limite de **155 000 €** par personne physique bénéficiaire, par événement et par an ; et ce en complément et après le remboursement de la sécurité sociale ou de tout autre organisme de prévoyance ou mutualiste, déduction faite d'une franchise de **75 €**.

Cette assistance se charge de l'organisation et de la prise en charge du rapatriement en frais réels.

Son conjoint, son concubin notoire, leurs enfants et petits-enfants célibataires de moins de 25 ans, fiscalement à charge d'au moins un de leurs parents et leurs ascendants fiscalement à charge, bénéficient également de l'assistance médicale rapatriement.

Cette assistance est valable dans tous les pays (y compris l'Algérie) sauf ceux en état de guerre, d'instabilité politique notoire ou qui restreignent la liberté de circulation des personnes **avec une couverture limitée à 90 jours maximum (pour chaque déplacement)**.

Fait à Bry, le samedi 27 septembre 2014

MUTUAIDE ASSISTANCE
SERVICE ASSISTANCE
8-14, avenue des Frères Lumière
94366 BRY-SUR-MARNE CEDEX
Tél. : 01.45.16.64.40

Fait, pour servir et valoir ce que de droit.